



## AU HASARD.

Ce qui caractérise la politique républicaine, c'est que tout le monde va au hasard. Le gouvernement, l'opposition, les modérés, les ambitieux, les énergumènes, tous jouent la France à pile ou face.

Le grand électeur, le dictateur de l'année funèbre avait donné l'exemple de ce jeu dangereux. Il envoyait les masses au feu, sans savoir, sans compter, sans calculer.

Ce qu'il faisait, et ce que faisaient les tristes défenseurs de Paris, les républicains le font encore aujourd'hui.

Les gouvernants s'élançant, à propos de toutes les questions, sans prévoir les suites.

Et les opposants s'élançant uniquement pour aller dans un sens contraire à celui des gouvernants.

L'expédition du Tonkin est faite au hasard.

Les interpellations de l'extrême gauche sur l'expédition du Tonkin sont faites au hasard.

Le gouvernement ne sait pas où il va.

Les opposants ne savent pas ce qu'ils veulent.

Sous la première République, il y avait au moins un enjeu sérieux à ces parties de Colin-Maillard.

On y jouait sa tête, ce qui donnait un peu de grandeur aux querelles parlementaires.

Aujourd'hui, il n'y a que la question de portefeuille.

Les fautes les plus énormes restent impunies.

Ceux qui jouent et perdent le sang et la fortune de la France en sont quittes pour passer la main jusqu'à la prochaine occasion.

La politique républicaine n'est qu'une partie de baccarat.

C'est le Parlement qui tient la cagnotte, et la France perd à tous les coups.

## Chronique générale.

Le Sénat a émis, dans une seule séance, deux votes bien étonnés de se trouver si rapprochés.

Dans la loi sur la protection de l'enfance abandonnée, le Sénat ordonne que l'enfant recueilli par l'Etat recevra l'instruction religieuse; voile-toi la face, ô Ferry! Puis, passant à la loi sur les enterrements civils, le Sénat décrète que tout Français qui, dans un jour d'erreur, aura signé un engagement d'enterrement civil, sera enterré civilement, fût-il mort en chrétien, confessé, communiqué et administré. Une seule chose pourrait l'arracher aux griffes des voleurs de cadavres, c'est un acte notarié rédigé dans toutes les formes. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, cette formalité ne saurait être remplie; la rapidité de la maladie, l'inquiétude de la famille, son ignorance de l'engagement im-

pie et mille circonstances rendent impraticable la rédaction d'un nouvel acte par devant notaire.

La volonté du mourant a été cependant clairement manifestée par l'appel fait au prêtre, et un article du Code établit qu'un testament se révoque par la volonté clairement manifestée du défunt. La droite invoque le Code, rien n'y fait: le Sénat supprime la dernière volonté d'un mourant, sacrée chez tous les peuples, et il la supprime au nom de la liberté des funérailles. Quelle lugubre profanation!

D'après les idées de la commission nommée par le Sénat pour la réforme judiciaire, on prévoit que le projet de loi ne sera pas voté par la Chambre haute, ou du moins qu'il sera considérablement modifié.

Jusqu'ici, l'opinion générale des sénateurs n'est favorable ni à la suspension de l'inamovibilité pendant trois mois, qui équivaut à sa suppression et qui permet de bouleverser toute la magistrature, — ni à cette étrange conception d'un conseil supérieur ayant sur la magistrature les pouvoirs disciplinaires les plus étendus.

M. Albert Grévy, que la commission a choisi pour président, est lui-même opposé à ces deux dispositions. Si les articles 42 et 43 disparaissent de la loi, il n'en restera rien, car ils contiennent toute l'économie du projet.

Mais alors c'est un conflit avec la Chambre des députés, conflit très-grave, puisque le Sénat, en rejetant la loi, se montrera hostile à toute réforme de la magistrature. C'est du moins ce dont il sera accusé par le parti républicain et surtout par la ligue révisionniste, qui profitera de l'occasion pour demander avec plus d'acharnement la suppression du Sénat.

Si la commission sénatoriale était bien inspirée, elle rejeterait le projet actuel qui n'est qu'un acte de représailles contre les personnes, et préparerait un nouveau projet sur d'autres bases, pour arriver à une réforme qui ne blesserait ni la justice ni le bon sens. Seulement, nous ne croyons pas qu'une pareille réforme soit possible à réaliser sous le gouvernement républicain, où les passions et les utopies dominent toujours les esprits, et où les plus incapables sont toujours appelés aux plus hautes fonctions.

La commission de la réforme judiciaire, au Sénat, a entendu le compte rendu des opinions émises dans les bureaux: sur 223 suffrages exprimés, 127 sont favorables à un projet, 96 opposés. La commission a décidé de discuter le projet article par article, en basant la discussion sur le projet de la Chambre.

Les gauches du Sénat ont tenu une réunion plénière sous la présidence de M. Barne dans laquelle la candidature de M. Tirard a été définitivement adoptée.

L'élection aura lieu le 23 juin.

le noble faubourg presque autant que dans une ville de province, — sa fortune se trouve compromise, et la fièvre châtelaine, — ajoutent les âmes charitables, — fait litière de son orgueil et courtise M<sup>me</sup> de Reuil, — une parvenue d'hier, dans l'espoir d'une union entre son fils et la belle Edith.

— Une couronne ducal ira bien à ma filleule, remarquait parfois M<sup>me</sup> de Reuil qui connaissait et approuvait d'ailleurs les projets de son amie, mais se plaisait à la tourmenter, croyez-vous, chère, que les deux millions placés dans sa corbeille, — en attendant les autres, — en fassent un parti convenable?

— La fortune est peu de chose, répondait M<sup>me</sup> de Morcerf que l'ambition desséchait; l'affection réciproque vaut mieux.

Et elle lançait un coup d'œil approbateur à Lionel en train de conter à ces demoiselles une scène émouvante de la pièce en renom, ou de prodiguer à M<sup>lle</sup> Sarmany, attentive et réjouissante, les témoignages non équivoques d'une admiration passionnée.

Quant à M. de Morcerf, dernier espoir de sa mère, on le prétend d'une intelligence moyenne, découvert et fat, sans vice ni vertu; bonne mine du reste, mise distinguée, voix sonore, regard hardi.

Un défaut le domine: la paresse.

Il hait l'effort, méprise le travail, respecte à peu près les convenances, estime les fins morceaux, et

parle avec emphase du club et de lui-même. La position de M<sup>me</sup> de Morcerf permet encore à son fils de posséder des amis, des flatteurs et des créanciers. — Beaucoup plus de créanciers que d'amis! — Très-réputé dans le monde élégant, Lionel a reçu cette éducation si fort à la mode aujourd'hui, qui consiste à rétrécir l'esprit sans former la volonté. Pendant douze ans il a bâclé des thèmes, des vers latins, et il s'imagina avoir laborieusement gagné son congé; il en profita avec l'ardeur d'un échappé de collège, pour éviter, avant tout, les pensées sérieuses et les occupations utiles.

Chose étrange! Depuis un an, ce cavalier accompli hante les rêves d'Edith.

C'est donc en plein bonheur que la jeune fille fut frappée: la baronne mourut subitement, en revenant du bal, sans pourvoir à l'avenir de sa filleule.

Le jour de la cérémonie funèbre, à laquelle assistait tout Paris, — le Paris choisi et privilégié, — la comtesse de Morcerf serra Edith sur son cœur et murmura d'un accent qui voulait être ému, et où perçait, en dépit de sa volonté, une note joyeuse:

— Chère petite, quelle épreuve! Courage, vous serez ma fille, oui, ma fille bien-aimée!

Une semaine plus tard, les héritiers de la baronne signifiaient à M<sup>lle</sup> Sarmany qu'elle eût à quitter l'hôtel de Reuil; on vendait les meubles,

les équipages, les chevaux, etc.

Le soir même, chez le duc de Valneuse, où M<sup>me</sup> de Morcerf assistait à un concert mystique, la vieille duchesse qui recevait depuis un demi-siècle avec la même grâce hautaine l'élite de la société parisienne, lui dit de sa voix ironique et gémissante:

— Eh bien, ma belle, vous devez être fort peinée de l'affligeante situation de M<sup>lle</sup> de Reuil, — la duchesse ne prononçait pas les noms plébéiens, — si nous ne connaissions votre sollicitude pour elle, et vos projets, nous serions vraiment inquiets.

— Mon Dieu, duchesse, répartit avec froideur M<sup>me</sup> de Morcerf en pinçant ses lèvres pâles, je vous avoue que je faisais bon accueil à cette fillette uniquement pour ne pas désobliger la baronne que je chérissais de toute mon âme... Quant à cette petite Sarmany, elle n'est pas, et ne sera jamais de notre monde...

— Vous m'étonnez! Je croyais que... enfin ce sont des cancanes?

M<sup>me</sup> de Valneuse, se tut révoltée de tant de sécheresse et d'égoïsme.

Caractère intègre, esprit élevé et ferme, elle n'encensait ni la force ni le succès, mettait son influence au service de ses amis, toujours prête à envoyer une épigramme au vainqueur et à tendre la main au vaincu.

— Que deviendra cette chère mignonne? reprit-elle après une pause.

Il y a eu, hier matin, conseil de cabinet au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Le conseil a discuté les différentes questions qui sont à l'ordre du jour de la Chambre.

En ce qui concerne l'interpellation de l'extrême gauche sur les affaires du Tonkin, il a été décidé que le gouvernement déclarerait à la Chambre qu'il ne peut accepter le débat dans les circonstances actuelles.

On assure que des dissentiments graves se seraient produits en conseil des ministres au sujet du projet de loi relatif au droit d'association.

Le président du conseil aurait très-vivement critiqué la rédaction de M. Waldeck-Rousseau, faisant observer que le projet était mal conçu et ne répondait pas à l'opinion moyenne du Sénat.

Le dépôt du projet de M. Waldeck-Rousseau a été ajourné, mais les choses n'en seraient pas restées là. Le ministre de l'intérieur ne voulant pas admettre la théorie de M. Jules Ferry en matière de prérogatives du président du conseil, se serait entouré d'une sorte de conseil des dix, composé des membres les plus remuants de l'Union républicaine.

Ce conseil tient à jours fixes des réunions extra-ministérielles dans un des bureaux du ministère de l'intérieur.

MM. Ranc, Liouville et Marcellin Pellet font partie de ce conseil des dix, qui délibère parallèlement aux réunions des ministres tenues soit à l'Élysée, soit au ministère de l'instruction publique.

Dans un assez grand nombre de chefs-lieux de canton, des comités conservateurs ont été organisés très-rapidement en vue des élections prochaines aux conseils généraux.

Quelques préfets, en faisant part de ce fait à qui de droit, ont exprimé la crainte que l'organisation de ces comités, à la tête desquels se trouvent des hommes d'action et d'énergie, ne viennent gravement compromettre le succès des candidatures républicaines.

La liste des marins et soldats tués dans la dernière sortie d'Hanoi est arrivée au ministère de la marine.

Suivant un usage constant du ministère, elle sera livrée à la publicité seulement quand les familles intéressées auront été prévenues par lettre spéciale.

Toutes les personnes qui vont au ministère de la marine pour avoir des nouvelles des soldats tués ou blessés au Tonkin sont ajournées à quinzaine.

On télégraphie d'Alger, 14 juin:

« Un télégramme de Gherdaïn annonce que Mohamed-ben-Kahja vient de ramener le dernier survivant de la mission Flatters, avec des papiers sans importance.

» Le conseil général d'Alger, réuni en session extraordinaire, a adopté les conclusions d'un rapport aux termes duquel le conseil a le droit d'ériger une section de commune en commune de plein exercice, notwithstanding l'opposition de l'administration et la jurisprudence du conseil d'Etat.

» Par 8 voix sur 22 membres présents, le conseil a voté ensuite un vœu en faveur de la révision de la Constitution; il y a eu 14 abstentions. Le rapporteur a soutenu que ce vœu n'était pas politique, mais plutôt économique. »

## LES AFFAIRES DU TONKIN.

Nous recevons communication de la lettre suivante, écrite par un membre du corps expéditionnaire après la prise de Nam-Dinh par le commandant Rivière, et la victoire remportée devant Hanoi par le commandant Berthe de Villers:

Hanoi, 25 avril 1883.

« Vous aurez sans doute déjà appris par les journaux nos nouveaux faits d'armes. Nous avons été obligés de prendre Nam-Dinh à cause des préparatifs de barrage qu'on y faisait. Cette question de communications par eau est capitale dans ce pays où il n'y a d'autres chemins que les rivières. Si nos canonnières n'avaient pas monté une faction continuelle, les barrages auraient été faits. Cela ne pouvait pas durer. L'affaire a duré deux jours et a été très-brillamment menée. L'entrain était admirable. La citadelle avait 98 pièces en batterie dont une dizaine de nos anciens canons de 30, cédés à l'Annam au traité de 1874. La *Fanfare* a reçu deux boulets, dont l'un a traversé complètement le mât de misaine. S'il n'avait pas été en fer et à trépied, il eût assurément été démanté. Ce petit bateau, très-bien entraîné par son capitaine, Gadaud, était splendide à voir le premier jour embossé à 500 mètres de la face Sud de la citadelle. Le commandant Rivière s'y était porté avec moi ce jour-là.

» Pendant que nous prenions Nam-Dinh, les troupes de Sontay et de Bac-Ninh attaquaient Hanoi, par suite du plan concerté entre eux. Elles étaient repoussées avec de grandes pertes, mais ce n'est pas fini. Leurs avant-gardes sont toujours à 20 kilomètres de nous, et ils vont revenir un de ces jours, pour trouver sans doute une aussi chaude réception. »

On sait, hélas! que le succès n'a pas répondu à ces espérances.

Le ministre de la marine a décidé l'envoi de la *Saône* au Tonkin.

Ce transport, qui est en ce moment à Marseille, et va rallier Toulon aujourd'hui, y complètera ses approvisionnements, passera, s'il y a lieu, au bassin pour la mettre en état, et effectuera le plus promptement possible les préparatifs d'essais. Il recevra du personnel et du matériel pour un service de télégraphie optique destiné au Tonkin.

— Je l'ignore... Cependant nous tâcherons de l'aider, la charité chrétienne nous le commande... on pourrait lui procurer des leçons de français ou de piano... je compte sur vous, duchesse.

— Ah! vous êtes un ange, comtesse, s'écria M<sup>me</sup> de Valneuse avec une parfaite conviction.

... Edith, elle, pleurait sa marraine avec la violence d'une première douleur, et apprenait avec effroi qu'elle quitterait la pension pour rentrer chez son tuteur.

Nous l'avons vue s'arracher des bras de ses compagnes, et s'avancer tremblante vers le parloir, témoin, il y a si peu de temps encore, de ses meilleures joies, et où allait se décider son sort.

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

## MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, 17 juin, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'École mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

1. *Le Vin d'Anjou*, pas redoublé. . . . . FAVRE.
2. *Brise de mai*, redowa. . . . . X.
3. *Le Coucou du printemps*. . . . . X.
4. *La Coquette*, mazurka. . . . . FAVRE.
5. *Ernestine*, schottisch. . . . . MARIE.



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUN 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 1/2 %	79 45	79 45	Est	715	710	Obligations.			Oblig. foncières 1879 3 %	447	446 75
4 %	80 70	80 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1418	1415	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	507	Est	357	358
4 1/2 %	109 25	110	Midi	1145	1155	1865, 4 %	518	518	Midi	363	363 25
5 %	108	108 15	Nord	1930	1920	1869, 3 %	405	403 25	Nord	369	370
Obligations du Trésor	511	512	Orléans	1236	1230	1871, 3 %	395	395	Orléans	366	367
Obligations du Trésor nouvelles	516	516	Ouest	773	772 50	1875, 4 %	507	507	Ouest	364	364
Bons de liq. départementaux	528	532	Compagnie parisienne du Gaz	3485	2497 50	1876, 4 %	507	508	Paris-Lyon-Méditerranée	367	367
Banque de France	5420	5405	Canal de Suez	472	472 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	334	335	Paris-Bourbonnais	368	368
Comptoir d'escompte	987	990	C. gén. Transatlantique			Bons de liq. Ville de Paris	523	524	Canal de Suez	565	567 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1320				Obligations communales 1879	447	445 75			
Crédit de France	93	93 75									
Crédit mobilier	370	375									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heure	Service	Arrivée	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures 8 minutes	matin, express-poste.															
6	matin (s'arrête à la Possonnière)		5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	6 54	9 50	12 22	2 10	4 2	5 56	10 51
8	matin, omnibus-mixte.		5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	
1	soir.		6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	
3	express.		6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
7	omnibus.															
10	(s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR			MONTREUIL-BELLAY - POISSIERS venant d'Angers.			POISSIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.				
Heure	Service	Arrivée	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		
3 heures 26 minutes	direct-mixte.		5 50	5 5	Niort	5 29	5 40	Montreuil	7 4	2 1	8 29	Poitiers	6	12 55	7 10	
8	omnibus.		6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 30	7 55	
9	express.		7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 31	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25	
12	soir, omnibus-mixte.		8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28	
4			9	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 6	
10	express-poste.		10 41	10 50	Saumur	10 21	11 21	Poitiers	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay	9 31	3 56	10 48	

**Agence des Ventes ET LOCATIONS**  
**L. RENARD**  
 Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE : Une très-belle maison de campagne à 1 kilomètre de la ville.  
 A VENDRE : Une maison avec jardin, au centre de la ville, d'un revenu de 7 0/0 garanti par bail.  
 A VENDRE : Une belle ferme à 10 kilomètres de Saumur, d'un revenu de 3 0/0 garanti par bail.  
 A VENDRE OU A LOUER ; ville de Saumur et dans les communes voisines : plusieurs maisons.  
 CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE.  
 PLACEMENTS DE FONDS.  
 RECOUVREMENTS DE TOUTE NATURE.  
 ASSURANCES : Vie, Incendie, Accidents.

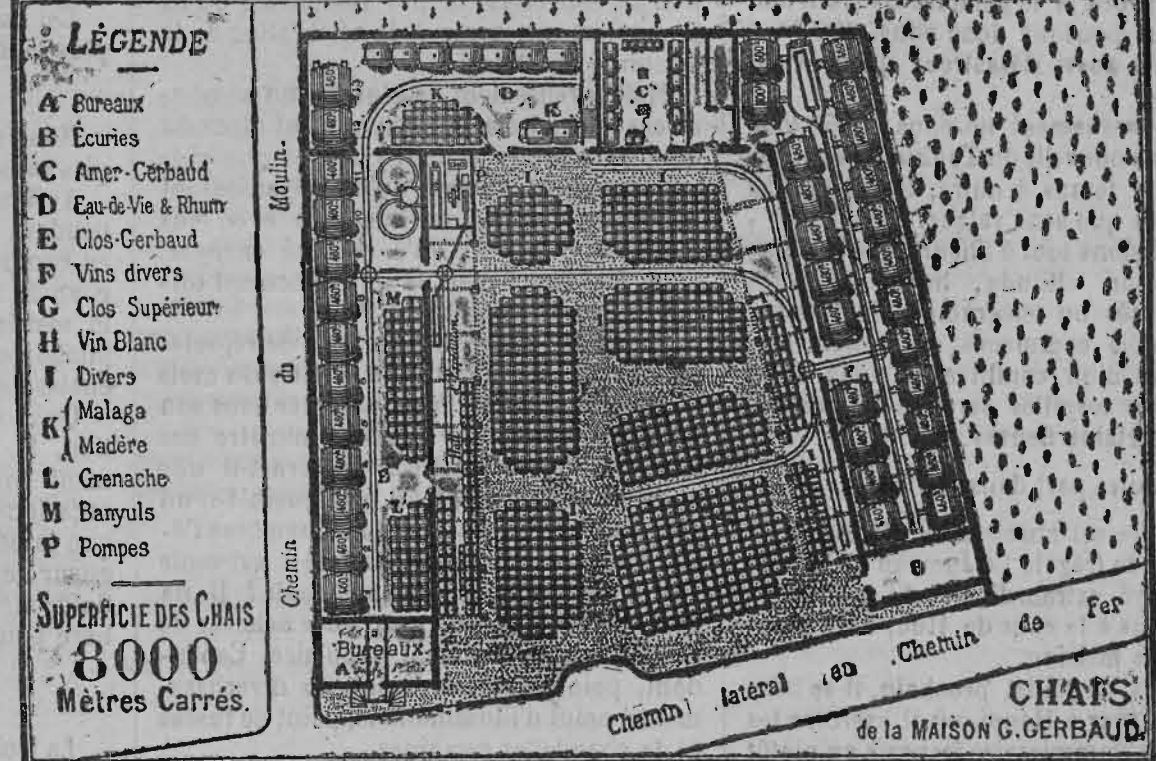
Agence des Ventes et Locations.  
 Prêts hypothécaires à court et à long terme, avec ou sans amortissement.  
 Pour tous renseignements, s'adresser à M. RENARD, 56, rue de Bordeaux, à Saumur, sous-directeur du Crédit Foncier de France (succursale de Maine-et-Loire). (409)  
**A VENDRE**  
 DEVANTURE en bon état, conditions avantageuses.  
 S'adresser à M. TARODE, Épicerie Parisienne, rue d'Orléans, 33, Saumur. (344)

**M. GIRARD-RATOUIS**  
 Marchand de meubles à Saumur,  
 Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son magasin à son fils depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, mais qu'il continue, comme par le passé, à faire les Ventes, Inventaires et Partages.  
 S'adresser rue de Bordeaux, n° 58.

**MAGASINS DE MEUBLES ET BILLARDS**  
**GIRARD-PROUST**  
 38, rue du Portail-Louis, 38, SAUMUR  
 A l'honneur d'informer que, venant de prendre la suite d'affaires de son père, on trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un grand assortiment de Meubles, Billards, Glaces, Chaises, Fauteuils et Literie, en tous genres.  
 Spécialité pour Billards : Bandes américaines, franco-américaines, métalliques caoutchoutées ; Tapis de billard ; Queues, Billes, Procédés, Blanc, etc. (407)

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
 TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n° 22, à côté de l'étude de M<sup>e</sup> MÉROUAS, notaire. (340)  
**CLERC.** M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à CLERC. Chinon, demande de suite un **premier Clerc** au courant d'une étude, et un **second Clerc** capable de faire tous les actes courants.

Vins de Table rouges et blancs  
**MAISON G. GERBAUD**  
 Fondée, en 1862, à NARBONNE (Aude).



**CONDITIONS DE LA MAISON**  
 Les expéditions s'effectuent :  
 1° Fût perdu ou fût à rendre, selon les besoins de l'acheteur ;  
 2° Franco en gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, ou, pour l'étranger, jusqu'au port d'embarquement, avec faculté de retourner le vin à nos frais, s'il ne convient pas après dégustation.  
 Les paiements se font :  
 1° Par traites que nous fournissons sur nos Clients, à nos frais, à 100 jours de la date de la facture, ou 40 jours 2 0/0 ;  
 2° Par la Poste, et, dans ce cas, nos Clients ont le soin obligeant de nous rappeler la date de l'envoi.  
**LES DROITS D'ENTRÉE SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR**  
 Prière de nous donner la date de la dernière facture en nous passant de nouveaux ordres, afin d'en assurer l'exécution immédiate.  
 Envoi d'échantillons par boîtes postales de un ou deux flacons, au choix de nos clients, contre 0.60 c. en timbres-poste.  
 ENVOI FRANCO DE PRIX-COURANTS SUR DEMANDE.

**MACHINES A COUDRE**  
 De tous systèmes.  
**BOULITTE**  
 ARMURIER  
 SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.  
**L'EXCELSIOR**  
 Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.  
 Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.  
 C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.  
 La maison se charge de toutes les réparations.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,  
 Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.  
 S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)  
**ON DEMANDE** un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-EPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

Thés **CHOCOLAT** Vanille  
 Qualité supérieure  
**GUÉRIN-BOUTRON**  
 PARIS  
 Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.  
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.  
 A SAUMUR, chez MM. THOUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY FILS, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)  
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.